

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 984

présenté par
M. Véran

ARTICLE 25

I. – À l’alinéa 58, supprimer les mots :

« d’une part ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« , d’autre part »

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.